



Le CIQ PONT DE CRAU vous informe

février 2021

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Voté lors du Conseil Municipal du 18 décembre, le projet de modification simplifiée n°2 du PLU (la première modification a eu lieu en avril et juillet 2019) vise à améliorer et corriger le règlement et à actualiser des annexes.

Les dossiers et registres ont été mis à la disposition du public le 5 février et le demeureront jusqu'au 5 mars 2021. On les trouvera à

**la Direction de l'aménagement du territoire
service Pôle procédures et Documents d'Urbanisme
11 rue Parmentier, 2ème étage, Bureau 225
BP 90196 Arles CEDEX.**

Les dossiers et commentaires seront également disponibles durant la mise à disposition sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante:

<https://www.ville-arles.fr/mairie/avis-au-public-mairie/annonces-legales-avis>

A l'issue de cette mise à disposition, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée. Le Conseil Municipal adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

C'est pourquoi le Comité d'Intérêt de Quartier Pont de Crau communique au verso la liste des emplacements réservés pour réalisation de voirie ou d'infrastructures concernant directement ou indirectement les habitants de Pont de Crau. Ces emplacements sont déjà inscrits dans le PLU voté en mars 2017, ils sont éventuellement actualisés.

Pour le réseau de voirie, le CIQ rappelle sa position exprimée régulièrement depuis une vingtaine d'années:

- les axes nord-sud doivent être privilégiés afin de ne pas ramener tous les véhicules dans l'entonnoir de Pont de Crau,
- des liaisons Chemin de Margailan - Chemin de Falet - Route d'Eyguières - RD 453 doivent être aménagées pour éviter le rond point de la Rose des vents, en contournant Pont de Crau par le sud : chemins du Trabac ou de Fourchon aujourd'hui, RN 113 requalifiée en boulevard urbain demain lorsque le contournement autoroutier sera réalisé,
- anticiper l'installation d'une nouvelle centralité au niveau du Champ de Tir en prévoyant les voiries nécessaires pour y accéder.

Pour les bassins de rétention, leur réalisation devient une urgence car:

- le développement de l'urbanisation sur le plateau (murs de clôture, bétonisation des sols) rend nécessaire l'établissement d'un réseau pluvial adapté au relief,
- les phénomènes pluvieux sont souvent violents et mettent en danger les personnes et les biens (Baisse des Mourgues, Chemin de l'Ormeau, riverains du canal de Craonne ...).

Le CIQ n'a cessé d'accomplir sa mission d'information auprès des habitants auxquels il propose de se rassembler pour tenter de parler d'une seule voix, seul moyen d'espérer se faire entendre. Contact : **ciqdepontdecrau@orange.fr**

Les adhérents reçoivent directement les informations chez eux par courrier ou par courriel (bulletins trimestriels, informations spécifiques ...).



1/ Emplacements réservés pour réalisation de voirie

N°	Description	Bénéficiaire	Emprise	Surface en m ²
V47	Elargissement chemin de Fourchon	Commune	12m	24576
V49	Elargissement chemin de l'Estivage	Commune	12m	11804
V50	Elargissement chemin de Trabac	Commune	12m	10489
V51	Elargissement Draille Marseillaise	Commune	12m	6081
V52	Pont de Crau - élargissement du chemin de Falet	Commune	12m	31622
V53	Pont de Crau - élargissement de la route de Servannes	Commune	12m	26932
V54	Pont de Crau - élargissement du chemin des Fourches	Commune	8m	2099
V55	Pont de Crau - élargissement chemin de l'Ormeau	Commune	8m	5300
V56	Pont de Crau - élargissement barreaux entre chemin de l'Ormeau et route de Servannes	Commune	8m	671
V57	Pont de Crau - élargissement chemin du Mas Coadjuteur	Commune	12m	4717
V58	Pont de Crau - élargissement chemin du Mas Saint Jean	Commune	12m	6277
V59	Pont de Crau - barreaux entre chemin du Mas Godillon à Peyras et route de Servannes	Commune	12m	1458
V60	Pont de Crau - élargissement chemin de Godillon	Commune	12m	4314
V61	Pont de Crau - élargissement du chemin de la Pointe de Jouveau	Commune	12m	8956
V62	Pont de Crau - élargissement ch. de la pointe Jouveau entre ch. de Margaillan et ch. de Falet	Commune	10m	3822
V63	Pont de Crau - élargissement chemin de Margaillan jusqu'au chemin de la pointe Jouveau	Commune	10m	4190
V64	Pont de Crau - élargissement du chemin de Margaillan	Commune	12m	16359
V65	Pont de Crau - liaison entre chemin de Falet et la route d'Eyguières (A l'Est du chemin des Galets)	Commune	10m	3240
V66	Pont de Crau - élargissement chemin de Rivesaltes portion sud et chemin du Falet	Commune	10m	4181
V67	Elargissement chemin du Petit Mandon entre V55 et V56	Commune	8m	3059
V68	Pont de Crau - élargissement du chemin du Petit Mandon	Commune	8m	4783
V69	Pont de Crau - liaison chemin de Falet / chemin du Petit Mandon	Commune	12m	5580
V70	Pont de Crau - élargissement chemin de la Baisse Mourgues à Milette	Commune	8m	3250
V71	Pont de Crau - liaison chemin de Garennes et chemin de Rivesaltes	Commune	10m	2764
V72	Pont de Crau - liaison chemin de Falet / chemin de Margaillan	Commune	10m	4898
V73	Pont de Crau - élargissement chemin de Garrenne entre chemin de Falet et chemin de Margaillan	Commune	12m	5484
V74	Pont de Crau - liaison entre chemin des Ormilles et chemin de Garennes	Commune	10m	4088

2/ Emplacements réservés pour réalisation d'infrastructures

N°	Description	Bénéficiaire	Emprise	Surface en m ²
I9	Pont de Crau - bassin de rétention des eaux pluviales	Commune		12876
I10	Pont de Crau - bassin de rétention des eaux pluviales	Commune		8375
I11	Pont de Crau - Réseau pluvial	Commune	10m	843
I12	Pont de Crau - bassin de rétention des eaux pluviales	Commune		3613
I13	Pont de Crau - bassin de rétention des eaux pluviales	Commune		6534
I14	Pont de Crau - bassin de rétention des eaux pluviales	Commune		28120
I15	Pont de Crau - Infrastructure pluviale	Commune		1986